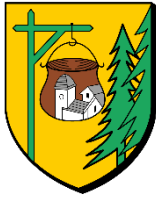


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard – Froidefontaine – Essavilly  
Communales-en-Montagne

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20180409\_06

### **Séance du 9 avril 2018**

**Nombre de  
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Votants : 14

**Date de la convocation :**  
3 avril 2018

**Date d'affichage  
du compte rendu :**  
16 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le neuf avril à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Gérard MUGNIOT, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Anne-Marie MIVELLE (pouvoir donné à Claudine QUATREPOINT), Nelly GIROD (pouvoir donné à Michaël FUMEY), Jean-Yves QUETY.

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

---

### **Objet : Vente d'herbe – Le Sillet**

M. le Maire rappelle les échanges de la séance du 5 mars 2018 concernant la location des parcelles D 20 et ZZ 29, au Sillet.

Dans un premier temps, il est proposé une séparation des terrains de manière équitable soit d'une surface de 3,76 ha env. pour le 1<sup>er</sup> lot réparti sur 2 parcelles et 3,5 ha pour le 2<sup>ème</sup> lot.

Dans un second temps, il est proposé de fixer le montant de la location de chaque lot. Le prix de 50 € par lot et par an est fixé à l'unanimité par le conseil municipal avec une interdiction de déposer une nouvelle candidature pour la location durant 5 ans.

Dans un troisième temps, il est procédé au tirage au sort parmi les demandes de location qui sont parvenues à la mairie :

- Lot n°1 : Gilles MELET
- Lot n°2 : Groupement pastoral d'Essavilly.

M. le Maire est chargé d'appliquer ces décisions et tout pouvoir lui est donné pour rédiger les contrats en vente d'herbe.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,  
  
Florent SERRETTE